

ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

<http://coutumesethistoireenoisans.com/>

INFORMATION :

L'Association COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation de ce document. À ce titre, il est titulaire des droits d'auteur.

Les textes proposés sur le site <http://coutumesethistoireenoisans.com/> ainsi que les téléchargements sont protégés par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site ainsi que les téléchargements sont libres excluant toute exploitation commerciale.

La reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies).

La mention « Association Coutumes et Traditions de l'Oisans » doit être indiquée ainsi que le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute reproduction intégrale ou substantielle du contenu de ces documents, par quelque procédé que ce soit doit être fait par une demande écrite et être autorisée par l'association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Ce document est protégé en copie de textes et en impression, vous pouvez faire une demande par [formulaire](#) auprès de l'Association Coutumes et Traditions afin d'obtenir une version libre d'accès.

COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

Académie du Peyrou

Février 2022

N° 114

Sommaire

L'Aménagement des montagnes (suite)	P. 1 à 3	René Rivière, Photographe.....	P. 6 et 7
Brèves et longues	P. 4 et 5	Guides et Porteurs de La Grave.....	P. 8
Printemps du livre en Oisans	P. 5		

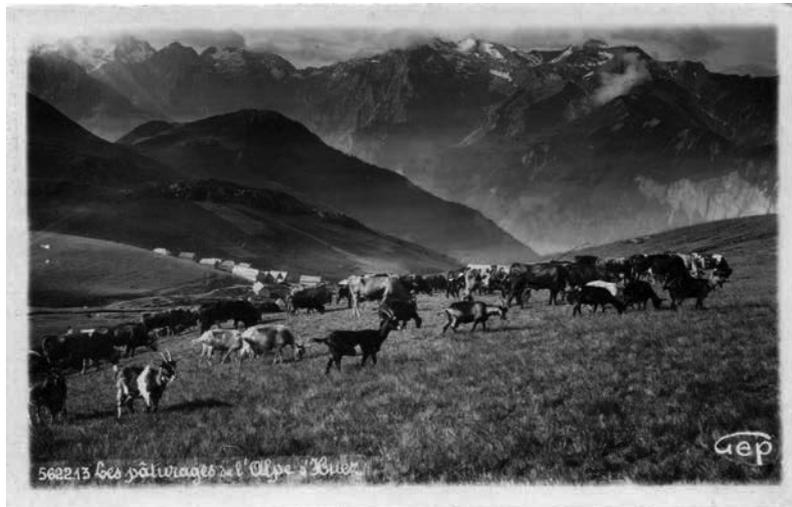
L'Aménagement des montagnes (suite)

LA SITUATION EN 1926 SUR LA COMMUNE D'HUEZ

Nous avons publié, dans notre précédent bulletin, de larges extraits de la cérémonie de remise des prix qui se tint au Bourg-d'Oisans le 10 octobre 1926, lors du Concours organisé par l'A.D.A.M. (Association Dauphinoise pour l'Aménagement des Montagnes).

Dans le rapport du jury concernant les améliorations pastorales en Oisans, la commune d'Huez était citée en première et son maire, M. Chalvin, mis à l'honneur.

Il nous paraît judicieux, pour nos amis lecteurs, de compléter ce premier article en divulguant d'autres précieuses informations contenues dans ce rapport peu connu :



Vallée de la Sarenne

OISANS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AVANT 1789, LE MANDEMENT D'OYSANS COMPRENAIT 21 COMMUNAUTÉS, FORT LIÉES ENTRE ELLES :

ALLEMOND
AURIS
BESSES
BOURG D'OYSANS
CLAVAN
FREYNET
LES GAUCHOIRS
HUES
LA GARDE
LA GRAVE
LIVET
MONDELENT
MISOEN
ORNON
OS
SAINT CHRISTOPHLE
VAUJANY
VENOSC
VILAR D'ARESNE
VILLAR AYMON
VILLAR RECULLA

DE LEURS RIVALITÉS,
DE LEURS
SOLIDARITÉS,
QUE RESTE-T-IL ?

EN 2022, MALGRÉ QUELQUES ADDITIONS, DIVISIONS, REGROUPEMENTS :

ALLEMONT
AURIS
BESSE
CLAVANS
HUEZ
LA GARDE
LA GRAVE
LE BOURG D'OYSANS
LE FRENEY
LIVET ET GAVET
LES DEUX ALPES
(MONT DE LANS — VENOSC)
MIZOËN
ORNON
OULLES
OZ
SAINT-CHRISTOPHE
VAUJANY
VILLAR D'ARÈNE
VILLARD NOTRE DAME
VILLARD RECULAS
VILLARD REYMOND

RIVALES
ET SOLIDAIRES,
SONT DES COMMUNES
TOUJOURS VIVANTES.

« La commune d'Huez est propriétaire de 970 hectares de pâturages qui ne forment qu'une seule catégorie : pâturages d'été, comprenant plusieurs cantons répartis de la façon suivante :

Pré Achard.....	32 ha
Chavanne.....	12 ha
Les Roches.....	121 ha
Le Poutat.....	75 ha
L'Herpie.....	570 ha
Combe Charbonnière.....	160 ha

« Ces pâturages sont situés à une altitude variant entre 1.800 et 2.500 mètres ; ils reposent partie sur les calcaires du lias, partie sur des alluvions anciennes et modernes avec quelques affleurements de granite du Pelvoux. Ils ne sont pas soumis à la réglementation prescrite par la loi du 4 avril 1882 ; mais, depuis 1899, ils sont néanmoins réglementés par application volontaire de la loi. Ils sont ouverts au parcours aux environs du 15 juin, jusqu'aux environs de la Toussaint, suivant la clémence de la saison, et reçoivent 190 vaches, 30 génisses et 80 chèvres appartenant aux propriétaires de la commune. Une surface de 570 hectares environ, le canton de l'Herpie, est louée depuis longtemps à un propriétaire de transhumants qui a le droit d'y conduire 1.400 moutons, moyennant une redevance annuelle de 7.900 francs ; le dernier bail a été établi le 4 octobre 1925 pour une période de cinq années. Prix, par mouton, 5 f 60 ; par hectare, 13 f 85.

« Les bêtes appartenant aux habitants sont gardées par un berger fourni par un syndicat de propriétaires ; elles rentrent chaque soir aux chalets de l'Alpe.

« En raison de la situation de la commune, la population d'Huez est adonnée à la culture pastorale ; les propriétaires élèvent des vaches dont ils recueillent le lait pour le transformer en beurre et en fromage. La commune



d'Huez a le privilège de posséder la plus ancienne fruitière du canton ; sa création date en effet de 1868 ; une autre fruitière a été installée en 1894. Ces deux fruitières forment deux associations, et les propriétaires actionnaires paient un fruitier. Les frais généraux déduits, ils répartissent les recettes au prorata du nombre de litres de lait apportés par chaque sociétaire. Ces fruitières traitent 150 litres de lait environ par jour en été et près de 1.500 en hiver ; il est payé à raison de 75 centimes le litre. Les produits fabriqués sont le beurre qui est vendu 16 à 18 francs le kilo, et le fromage bleu, imitation Roquefort, vendu de 11 à 12 francs le kilo ; il faut environ 25 litres de lait pour faire 1 kilo de beurre et 28 à 30 litres pour fabriquer 1 kilo de fromage. [...] »

Le rapport fera aussi mention des « travaux de reboisement et de protection contre les avalanches que la commune a fait exécuter ».

LES TRAVAUX DE REBOISEMENT

La commune d'Huez s'étant aussi inscrite au Concours dans cette catégorie, nous reprenons ci-après le rapport publié par le Jury appelé à décerner les prix :

« C'est depuis 1907 que la commune d'Huez a entrepris de boiser un versant qu'elle possède dans la partie comprise entre le ravin de Bras et le chemin de la Confession allant d'Huez à Villard-Reculat. Sur ce versant exposé au sud-ouest, à pente rapide, à une altitude variant entre 1.400 et 1.975 mètres, les avalanches se forment chaque année et deviennent importantes ; elles menacent le hameau de Ribots-d'Huez, ainsi que celui de la Salle-de-la-Garde. Dans ce dernier, il y a eu un accident grave en 1908, et le moulin Pellissier a été emporté par une avalanche.

« C'est pour se protéger contre ces



562219 Les pâturages de l'Alpe d'Huez

uep

dernières que la commune a commencé de boiser tout ce versant, de façon à constituer des massifs qui serviront de rideaux. La surface à boiser est de 27 hectares environ ; 25 hectares ont été parcourus par la mise en place de 100.000 plants environ d'essences variées qui, malheureusement, n'ont pas donné de très beaux résultats. Seuls ont résisté, et seulement sur les croupes, quelques mélèzes et quelques pins à crochets ; par ailleurs, sur ce versant sec, élevé en altitude, les plants restent pendant trop longtemps sous des épaisseurs de neige considérables, et ne résistent pas. À notre avis, ce qu'il faut planter, ce sont des mélèzes, des bouleaux, des alisiers, des sorbiers, et non pas de l'épicéa et du pin sylvestre comme on l'a fait pour partie. Il ne saurait être question, en effet, de constituer une forêt de rapport à brève échéance ; ce qu'il faut obtenir, ce sont des bosquets de mélèzes et des buissons de feuillus pour fixer la neige ; par la suite, la nature aidant, les essences plus précieuses pourront s'y installer.

« En plus de ces travaux de reboisement, la commune a également fait confectionner des banquettes de terre et de pierrailles de 80 centimètres de hauteur soutenues par des clayonnages construits avec des piquets ; ces petits travaux, outre qu'ils retiennent la neige, facilitent en même temps le reboisement. Ces travaux ont été interrompus pendant la guerre ; ils ont été repris depuis et sont poursuivis chaque année. Les dépenses se sont élevées à ce jour à 10.631 francs se répartissant de la façon suivante :

Part de la commune.....	3.682 f
Touring-Club de France.....	200 f
Département.....	775 f
État.....	5.974 f



« La commune avait également créé une société scolaire forestière avant la guerre ; elle n'existe plus actuellement, mais elle va être reconstituée bientôt sous l'impulsion de M. Chalvin, maire.

« Enfin la commune vient de vendre à l'État une surface de 18 hectares de terrains contigus à ceux qu'elle a entrepris de reboiser ; les travaux que l'Administration des Eaux et Forêts y fera exécuter contribueront également à protéger divers hameaux contre les avalanches. Pour tous les travaux qu'elle a entrepris, nous estimons qu'il y a lieu de féliciter la commune d'Huez, de l'aider et de l'encourager afin qu'elle continue cette belle œuvre de reboisement. »

Dans notre bulletin n° 113, nous avons eu le plaisir d'apprendre à nos lecteurs que la commune d'Huez avait alors été récompensée par le 1^{er} Prix, recevant la médaille de vermeil avec félicitations du jury.

_____ Bernard FRANÇOIS
de l'Académie Delphinale



BRÈVES ET LONGUES

► **AMÉNAGEMENT DES MONTAGNES** Notre article sur le Concours régional de 1926 au Bourg-d'Oisans a vivement intéressé nos lecteurs. Un habitant de **Villard-Reymond** nous a toutefois fait remarquer qu'il n'arrivait pas à situer le sentier pastoral de cette commune présenté sur une photographie en page 6 de notre bulletin. C'est pourtant ce cliché, avec cette légende et la précision *Cl. V. Hulin*, qui figure sur la rare brochure de 58 pages intitulée « Association Dauphinoise pour l'Aménagement des Montagnes (A.D.A.M.) – Annuaire 1926 » (fonds Bernard François). Mais une erreur dans la publication originale (Imprimerie J.-L. Aubert, Grenoble) est toujours possible, en particulier une inversion du tirage de la plaque de verre. Il faudrait alors regarder cette photo dans une glace pour resituer ces lieux alpestres. Aux lecteurs de la vallée de la Lignarre de nous donner leur avis.

► **PROJET DE LIVRE.** Bernard FRANÇOIS a été sollicité par Bernard AMY et son épouse Catherine IVANOFF (sur les recommandations de Marc-André FERREOL) pour écrire un ouvrage traitant de la correspondance échangée avec Roger CANAC dans les années 1992-2000. Travail de longue haleine que notre président a accepté.

► **MONTAGN'ART 2022.** Cette exposition se tiendra à ALLEMOND du **vendredi 22 au samedi 30 juillet**. Le **vernissage** se fera le samedi 23 juillet à 11 heures. En ce qui concerne le Concours des peintres-exposants, le thème de l'an dernier est maintenu, d'autant que des artistes ont déjà travaillé sur le sujet : « **eau, neige, glace en Oisans** ». Une équipe s'est déjà constituée autour de Jean-Claude MARTINET, nouveau commissaire du salon. Nous rappelons qu'il y aura deux prix à décerner : Celui du Public, lequel pourra participer jusqu'au dernier jour (clôture le 30 à 17 h30). Celui du « Coup de Cœur », réservé le seul jour du vernissage aux exposants, ainsi qu'aux membres présents du Conseil d'administration de l'association et du Comité d'organisation.

Pour inscriptions et renseignements : Jean-Claude MARTINET, Tél. 06 22 40 43 84. Email : jean-claude-martinet@orange.fr

► **VITRAUX DE LIVET** Notre association a toujours contribué à des travaux de restauration de notre Patrimoine en Oisans. Les vitraux de l'église Saint-Antoine de Livet, qui ont été labellisés « Patrimoine en Isère » nécessitant une remise en état, un don de 200 € a été voté par notre conseil d'administration. Le 14 décembre dernier, à Vizille, Bernard FRANÇOIS a remis officiellement un chèque de ce montant à Caroline GUERIN,

fondatrice de l'association Patrimoine d'Avenir dans la moyenne vallée de la Romanche, en présence de Denis BELLON, délégué de la Fondation du patrimoine (secteur Oisans et Matheysine). Un bel article du *Dauphiné Libéré* a immortalisé l'événement le 20.

Ajoutons que trois de ces vitraux sont d'un intérêt exceptionnel, représentant en effet : le complexe industriel de la Société Keller & Leleux à Livet, la famille Keller et la centrale de Bâton.

► **ATELIER D'ÉDUCATION.** Cet atelier, sur le thème de l'agriculture, s'est tenu dans l'école primaire du Bourg-d'Oisans, sous la direction de Mme Nina Hubinet. Notre président avait été invité le 25 novembre, de 9 h à 10 h 30, afin de répondre aux questions des enfants. Il profita de cette opportunité pour projeter un certain nombre de cartes postales anciennes présentant les travaux des champs et l'élevage en Oisans au début du XX^e siècle. Gérard DIONNET l'accompagnait.

► **VOIE ROMAINE DE L'OISANS.** Un important colloque sur la voie antique reliant Turin à Vienne est programmé en Novembre 2022 à ÉCHIROLLES ou EYBENS, à l'initiative de M. Marc MINGAT-LHERME. Le Dr François ARTRU et Bernard FRANÇOIS y participeront. Dans cette perspective, des visites de la voie en encorbellement de Rochetaillée seront organisées par notre association lors des Journées du Patrimoine de septembre. Il est envisagé la reconstitution temporaire sur quelques mètres de la structure en charpente qui s'insérerait dans des saignées creusées dans le rocher, permettant ainsi d'augmenter l'assise de la voie.



Voie romaine de Rochetaillée

► PIERRE TOMBALE DU «CHEMINEAU DE LA MONTAGNE»

Notre association avait sauvé de la disparition la tombe de Léon Zwingelstein, surnommé *le chemineau de la montagne*, en renouvelant pour 15 ans la concession qui était arrivée à son terme. L'association Saint-Roch, présidée par Marie-Claire RIVOIRE, nous a appris récemment que la mairie de GRENOBLE avait pris conscience de l'intérêt de conserver le lieu de sépulture de cet alpiniste, précurseur des grands raids à ski, et qu'en conséquence la concession serait prolongée sans intervention particulière de notre part. L'association Saint-Roch a pris l'initiative de faire nettoyer cette pierre tombale et Coutumes et Traditions fera restaurer les inscriptions qui y sont gravées (devis accepté). Il est

aussi envisagé d'y placer une petite plaque de cuivre pour rappeler notre intervention salvatrice.

► PIÈCE DE THÉÂTRE EN PRÉPARATION SUR LE THÈME DE LA ROMANCHE.

Soutenue par notre conseiller départemental Gilles STRAPPAZZON, la Compagnie ACOUR (Catherine LARNAUDIE et Rolland MONON) prépare actuellement une pièce théâtrale qui sera intitulée *L'APPEL DE LA ROMANCHE*. Plusieurs réunions se sont déjà tenues, soit à St BARTHÉLEMY de SÉCHILLENNE, soit à VIZILLE, avec la participation de toutes les personnes pouvant apporter une contribution historique à ce projet. Notre président, qui avait reçu chez lui les deux initiateurs de ce beau projet, a participé, avec Gilles REY et

Denis BELLON, à l'une des réunions, organisée le 20 décembre et deux de ses suggestions semblent avoir été retenues (évoqueries de la bénédiction de la soupe de riz à GAVET et du père BOISSAC de SÉCHILLENNE surnommé le « porte-clés de l'Oisans »).

- **CONSEIL D'ADMINISTRATION.** Le prochain conseil d'administration se tiendra en présentiel le jeudi **17 mars** à 17 heures à notre siège, 15 rue Dr Daday. Une convocation avec l'ordre du jour sera adressée début mars. Précisons que ce local ne permet pas d'organiser de visioconférence.



Coutumes et Traditions
de l'Oisans
15, rue D' Daday,
Le Bourg-d'Oisans 38520.

PRINTEMPS DU LIVRE

ET DE LA CARTE POSTALE EN OISANS
LES 2 ET 3 AVRIL 2022

Le week-end des 2 et 3 avril prochains se tiendra au Foyer Municipal du Bourg-d'Oisans notre traditionnel Printemps du Livre. Y sera jointe cette année une exposition-ventes de cartes postales de l'Oisans.

Programme des deux journées :

— **Samedi 2**, de 10 h à 18 h.

Exposition permanente de cartes postales sur la ligne des VFD (Grenoble, Gières, Uriage, Vizille, Bourg-d'Oisans).

À 14 h 30 : projection d'un film inédit de Léonide IVANOFF sur les aménagements hydroélectriques du Beaufortain. Commentaires de Catherine IVANOFF, sa fille.

À 16 h. Conférence de Bernard FRANÇOIS sur les Protestants de l'Oisans.

— **Dimanche 3**, de 10 h à 18 h.

Rencontres avec les auteur(e)s. Séance dédicaces. Stands libraires : ventes de livres anciens sur l'Oisans et le Dauphiné.

Présentation et ventes du nouveau recueil de récits et nouvelles 2020-2021 (le 9^e de la collection). Remise aux nouvellistes.

À 15 h. Projection d'un diaporama sur le petit train de l'Oisans (VFD).

ACCÈS LIBRE sur présentation du pass vaccinal. Masque obligatoire.

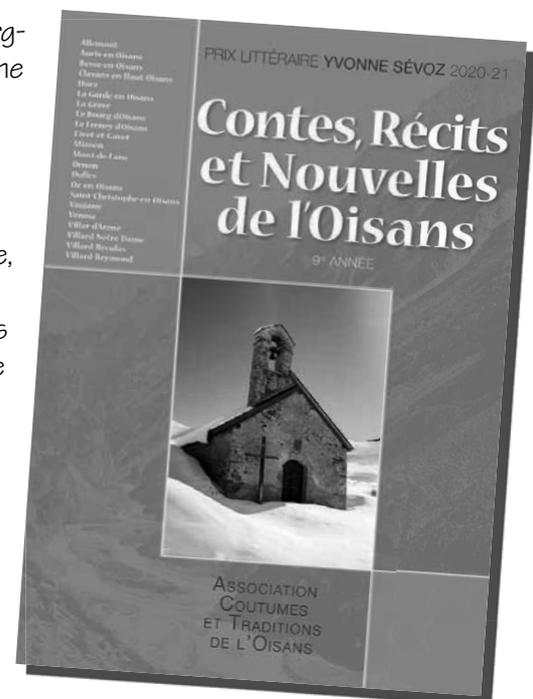
Pour tous renseignements :

Gérard DIONNET, Tél. 04 76 80 02 67

email : gerard.dionnet@orange.fr

Lionel ALBERTINO, Tél. 04 76 80 17 24

email : info@freneydoisans.com



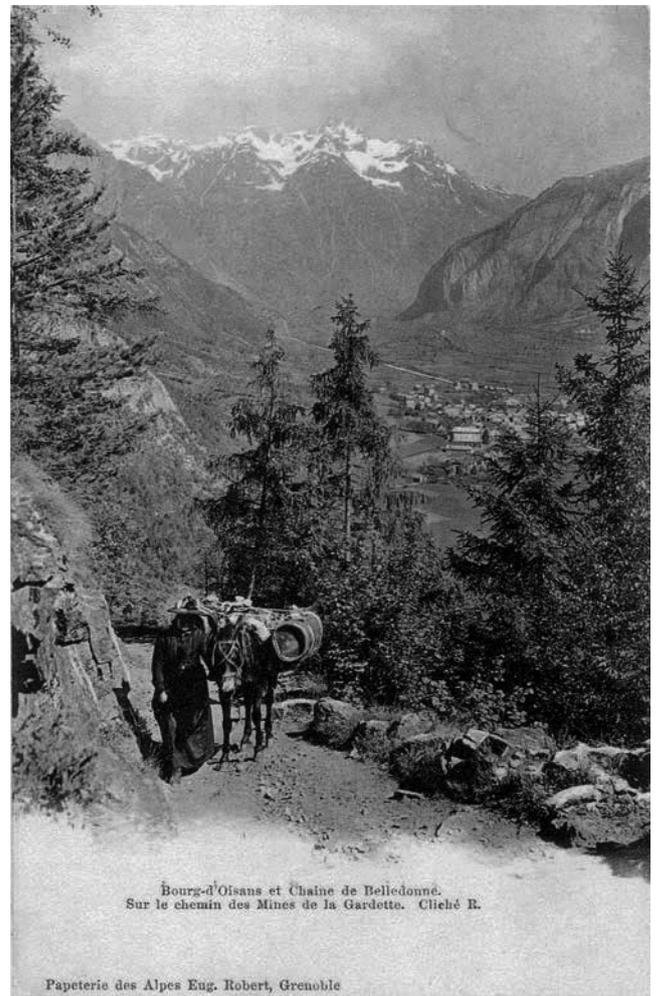
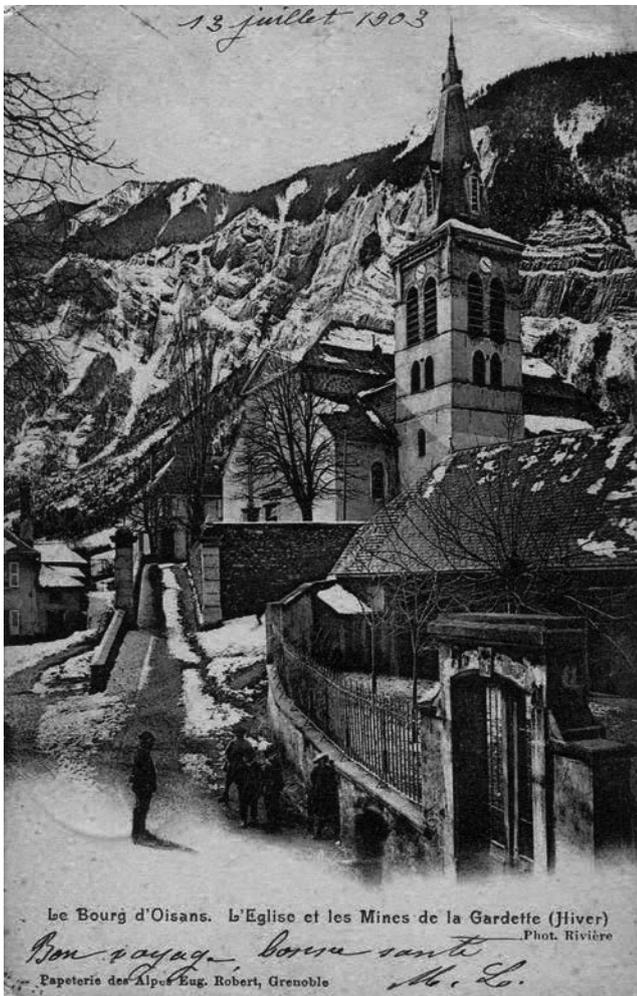
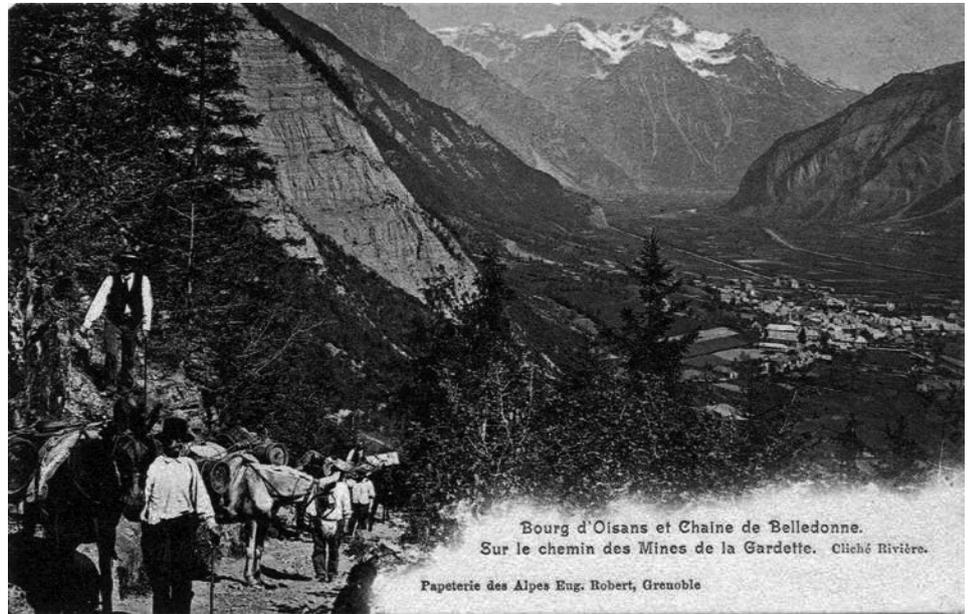
René Rivière, Photographe

Le photographe René Rivière (1876-1954) a travaillé pour *Les Papeteries des Alpes Eugène Robert*, de Grenoble. Son nom figure sur une quinzaine de cartes postales de cet éditeur qui illustrent des vues du Bourg-d'Oisans et de ses environs. Grâce aux mentions manuscrites portées sur ces bostols ainsi qu'aux cachets de la Poste, on peut situer cette courte période de collaboration entre juillet 1903 et 1906. Nous présentons trois de ces cartes, dont deux montrant la montée sur le sentier des mines d'or de La Gardette, avec vue panoramique sur la plaine du Bourg.

Nous faisons aussi profiter nos lecteurs d'un rare cartonnage, illustré de huit photographies et d'un menu, que nous avons eu la bonne fortune d'acquérir récemment. On retrouve le cliché qui immortalise Marie Garden avec son mulet chargé de barriques contenant sans doute le vin destiné aux mineurs. La petite signature de Rivière apparaît au-dessous de cette belle photo originale, à droite.

La présence du menu avec beurre du Rochail, jambon de l'Oisans, truites du Vénéon et perdrix de l'Herpie laisse supposer une réception festive dans l'un des meilleurs restaurants du chef-lieu. Peut-être sur invitations d'une Société alpine dauphinoise (STD, CAF, etc.) ? Si vous retrouverez un article annonçant ou présentant cet événement, merci de nous en faire part.

_____ Bernard FRANÇOIS





1905

de Bourg d'Oisans

de Bourg



La rive à Bourg d'Oisans
sur le plateau de Sais



Retour du Châlier



des lacs



Bourg d'Oisans

MENU

- HORS D'ŒUVRE
- BEURRE DU ROCHAIL, OLIVES
- JAMBON DE L'OISANS A LA GELÉE
- TRUITES DU VÉNÉON MEUNIÈRES
- LIÈVRE A LA BOURGUIGNONNE
- PETITS POIS A LA FRANÇAISE
- PERDRIX DE L'HERPIE
- SUR CANAPÉS
- SALADE DE PAYS
- CRÈME DAUPHINOISE
- DESSERT ASSORTI
- CAFÉ - COGNAC

—1—



Revue des trousses

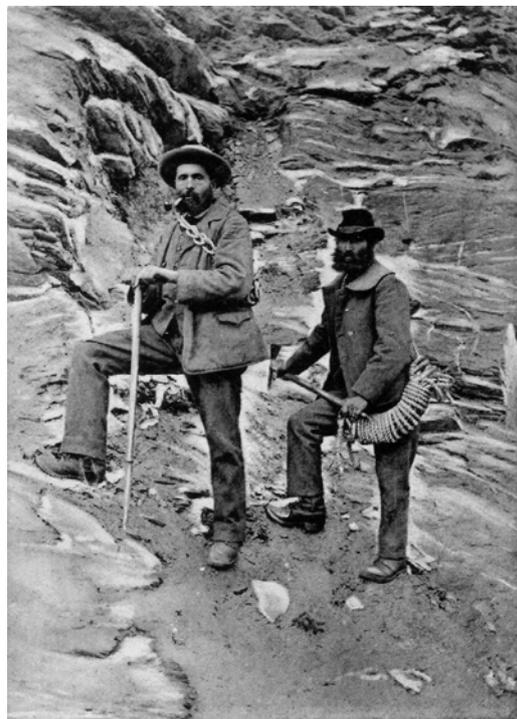
Guides et Porteurs de La Grave

En 1889, la Société des Touristes du Dauphiné édita un Bulletin indicateur des Guides, Porteurs, Chalets et Refuges du Dauphiné.

Pour la Grave et « Villard-d'Arène », sont cités :

Comme guides : BOUILLET (Jules), à la Grave
DODE (Pierre), id.
FAURE (Louis), id.
GIRAUD-LÉZIN, au Villard-d'Arène
PIC (Émile), à la Grave.

Comme porteurs : BERTHIEU (Joseph), au Villard-d'Arène
CASTILLAN (François), id.
MATHON (Jules), à la Grave
MATHONNET (Louis-Auguste), à la Grave
PIC (Édouard-Joseph), id.
PIC (François Hippolyte), ... id.
SÉONNET (Claude), id.
SÉONNET (Victor), id.



Les Guides de la Grave. Faure Mathon.

Guide Rose-Illustré-Grenoble. V. P. Paris N. 18.

Les cartes postales anciennes immortalisant cette noble profession sont aujourd'hui particulièrement recherchées. Les cartes présentées ci-après sont extraites de la collection Bernard FRANÇOIS.



1802 - Dauphiné - Les Guides de la Grave (Photo E. Chusseau-Flaviens)



279. - MASSIF DE L'OISANS. - LA GRAVE. - HYPOLITE PIC, GUIDE DE 1^{re} CLASSE. - LL.

Pap. des Alpes. - Eug. Robert. - Grenoble

— ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS —

Président: Bernard François — **Vice-présidents:** Oleg Ivachkévitsh † et Lionel Albertino — **Trésorier:** Gérard Dionnet — **Trésorier-adjoint:** Guy Meunier

Secrétaire: Rachel Dubois — **Présidents d'honneur:** Roger Canac †, André Dode, André Glaudas, Gaston Savioux †, Madeleine Martin †

Comité de rédaction: Bernard François, Gérard Dionnet, Nadine Basset, Pierre Martin — **Réalisation du bulletin:** Lionel Albertino

— **Adresse postale:** 15, rue du Dr Daday – 38520 Le Bourg-d'Oisans.

— **Adresse e-mail:** info@coutumesethistoireenoisans.com — **Site internet:** <http://coutumesethistoireenoisans.com>

Les informations, textes, photos visibles sur notre bulletin, restent la propriété de leurs auteurs et de l'Association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite de l'Association.